

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE PROJET



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT SPORTIF RÉGIONAL

DSR **2019** **2020**

Date limite pour déposer :
1^{er} mars 2019

RLSSAGUENAYLACSTJEAN.COM
/SUBVENTION

**FORMATION / DÉPLACEMENTS
DES OFFICIELS**

Date limite pour déposer : **1^{er} mars 2019**



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Admissibilité	<p><u>L'officiel doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Remplir la demande;• Être affilié et en règle avec sa fédération;• Demeurer dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;• Être certifié (première certification) et avoir déjà un an d'expérience dans le domaine de l'arbitrage;• Être en voie d'obtenir une certification complétée reconnue par sa fédération (preuve).
Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de la formation entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.
Dépenses admissibles *(Preuve obligatoire)	<p><u>Frais de transport (hébergement, essence, repas) reliés à :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une formation des officiels. <p><u>Inscription à :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une formation des officiels. <p><u>Achat de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Vêtement ou équipement officiel obligatoire.
Montant	<ul style="list-style-type: none">• Maximum de 600 \$ par officiel.
Obligatoire	<ul style="list-style-type: none">• Déclarer les sommes reçues par d'autres instances (fédérations, associations, fondations, etc.);• Remettre les pièces justificatives (<i>facture d'hébergement, d'essence, de repas et/ou d'achat d'équipement</i>) au maximum 30 jours après la formation ou l'achat de vêtements ou d'équipement officiel.
Modalité du versement	<ul style="list-style-type: none">• Un seul remboursement attribué lorsque les pièces justificatives sont reçues.
Non admissible	<ul style="list-style-type: none">• Demande pour plusieurs officiels;• Demande s'élevant au-dessus de 600 \$;• Demande d'un officiel demeurant à l'extérieur de la région;• Frais par kilomètre;• Formulaire rempli à la main.

****Important : Enregistrer le formulaire avant de le remplir****

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			

2. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de la fédération sportive à laquelle le demandeur est affilié :	
Nom de l'organisme auquel le demandeur est affilié (club et/ou association) :	
Nom et prénom du président du club ou de l'association sportive :	
Téléphone du président :	
Adresse courriel du président :	

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Cocher les cases qui correspondent à votre profil :

- Je suis affilié et en règle avec ma fédération sportive;
- Je suis certifié (minimum de la première certification);
- J'ai au moins un an d'expérience dans le domaine de l'arbitrage;
- Je suis en voie d'obtenir une certification complétée reconnue par ma fédération (*Preuve obligatoire);
- J'informerai le RLS des compensations reçues du club, de l'association, de la fédération sportive ou d'autres instances pour les dépenses faisant l'objet de la demande.

4. DÉPENSES ADMISSIBLES

Pour quel(s) type(s) de dépense(s) faites-vous une demande ?

(cocher et remplir les cases)

- Frais de transport pour une formation d'officiel** (entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020)
 Inscription à une formation d'officiel (entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020)

Nom de la formation :

Montant(s) demandé(s) :

Date :

Lieu :

Kilométrage :

Brève description de la formation
(niveau, objectifs, etc.) :

Brève description des coûts reliés
à cette formation :

Autres montants reçus (fédération,
associations, fondations, etc.) :

- Achat de vêtements ou d'équipement officiel obligatoire**

Montant(s) demandé(s) :

Brève description des
achats (type, nombre,
fournisseurs, etc.) :

NOTES

Une demande peut avoir plus d'un type de dépense;
La formation doit avoir lieu entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020;
Le montant maximum alloué par officiel est de 600 \$.

****Important : Enregistrer le formulaire une fois complété****

5. LISTE DE VÉRIFICATION DU DEMANDEUR

- Le formulaire de demande est acheminé au RLS avant le 1^{er} mars 2019;
- Tous les critères d'admissibilités sont respectés;
- Les pièces justificatives seront remises au RLS au maximum 30 jours après la formation. Aucun rappel ne sera fait;
- Les compensations reçues du club, de l'association, de la fédération sportive ou d'autres instances pour les dépenses faisant l'objet de la demande seront déclarées au RLS.

Si vous ne répondez pas à toutes les conditions, votre demande sera rejetée avec la mention « Ne se conforme pas aux exigences du programme »

6. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Communiquer avec le RLS et demander l'agente de développement en sport qui est responsable du Programme de soutien au développement sportif régional – DSR.

Alexandra Larouche, agente de développement en sport
Regroupement loisirs et sports - Saguenay-Lac-Saint-Jean
414, rue Collard Ouest
Alma (Qc) G8B 1N2
Tél. : (418) 480-2228 poste 223
Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org

7. RETOUR DU FORMULAIRE

Alexandra Larouche, agente de développement en sport

Courriel : agent.sport@rls-sag-lac.org
Tél. : (418) 480-2228 poste 223